



## Les infos *Flash*

### Le mot du Maire

Mes chers concitoyens

Il y a un peu plus d'un mois maintenant que les onze élus que vous avez choisis parmi les vingt et un candidats pour une nouvelle équipe municipale, ont pris leurs fonctions. Six femmes et cinq hommes, il était donc tout naturel qu'une femme, en l'occurrence Sylvie Roux, soit promue première adjointe. C'est chose faite, je m'en réjouis et j'espère que vous lui réserverez le meilleur accueil puisque c'est une première pour la commune comme pour elle.

Le temps est maintenant à la répartition des responsabilités que chacun peut assumer au sein des différentes instances que nous pouvons créer au niveau communal ou qui nous sont proposées aux différents niveaux intercommunaux. Pour ma part, conformément à mes engagements, j'ai démissionné de la présidence de l'AssosMey. Sandrine Humbert a été élue à cette place et je lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions. Il va de soi que je continue à soutenir l'activité de cette association comme je soutiens également celle de Mey Loisirs, en qualité de maire et, à titre personnel en qualité d'adhérent des deux associations.

Je n'oublie pas que ce début de mandat a été marqué par une triste nouvelle, à savoir la disparition de notre doyenne Madame Hammen. C'est pourquoi vous trouverez en fin de cet Info Flash un hommage dédié à cette grande dame de Mey, que j'ai rédigé avec l'aide de mon épouse qui la connaissait mieux que moi.

### Le conseil municipal en bref

Le conseil municipal s'est réuni le 24 avril. Ce conseil a été l'occasion de nommer les représentants de Mey dans les divers organismes extérieurs.

**En raison de la Fête des Fleurs du dimanche 11 mai, il sera interdit de stationner place de l'église de 7h à 18h (Arrêté municipal du 25 avril 2014)**

	SIVOM de Vigy	AGURAM	Ecole musique	SIVT	Conseil de Fabrique
<b>1er délégué</b>	François Leroy	Luigi Aucello	Rosemarijn Milo	Patrice Bourcet	Patrice Bourcet
<b>2eme délégué</b>	Luigi Aucello				
<b>Suppléant</b>	Sylvain Tarillon	Coralie Huguet	Sylvie Roux	Sylvie Roux	

Un comité consultatif « jumelage » a été créé, afin de faire perdurer les relations avec la commune de Gisingen et une commission « communication et animation » a été mise en place au sein de conseil municipal.

Le conseil a approuvé la dissolution du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord, qui n'aura plus de raison d'exister en raison du nouveau découpage cantonal mis en place par décret du 18 février 2014.

Le conseil a également proposé une liste de 24 contribuables de Mey pour siéger à la commission communale des impôts directs. Il s'est enfin prononcé sur les modalités de mise à disposition du public d'un projet de modification du PLU, développé dans les pages suivantes.

### Les dates prévisionnelles des prochains conseils :

14 mai, 11 juin et 9 juillet 2014.

### Le Secrétariat de mairie sera fermé du 7 au 14 mai 2014.

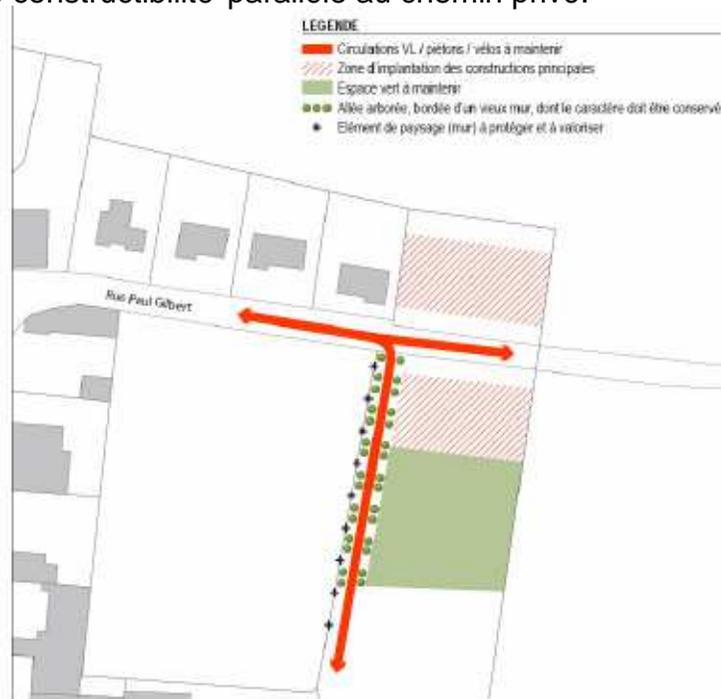
**PLAN LOCAL D'URBANISME  
PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE  
OPERATION DESTINEE A MODIFIER UNE ORIENTATION D'AMENAGEMENT**

Le projet consiste a modifier une orientation d'aménagement :

*Les orientations d'aménagement et de programmation des PLU offrent la possibilité de définir de manière précise des dispositions en matière de préservation de l'environnement ainsi que des mesures de réduction voire de compensation des incidences.*

*En application de l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme, elles peuvent en effet « définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine... ».*

Le projet se situe à la fin de la rue Paul Gilbert, le long du chemin privé. L'orientation d'aménagement actuelle prévoit une zone de constructibilité parallèle à la rue Paul Gilbert (zone rayée) et l'orientation d'aménagement modifiée en projet prévoit une zone de constructibilité parallèle au chemin privé.



**Orientation d'aménagement actuelle**



**Orientation d'aménagement projetée**

## Les enjeux

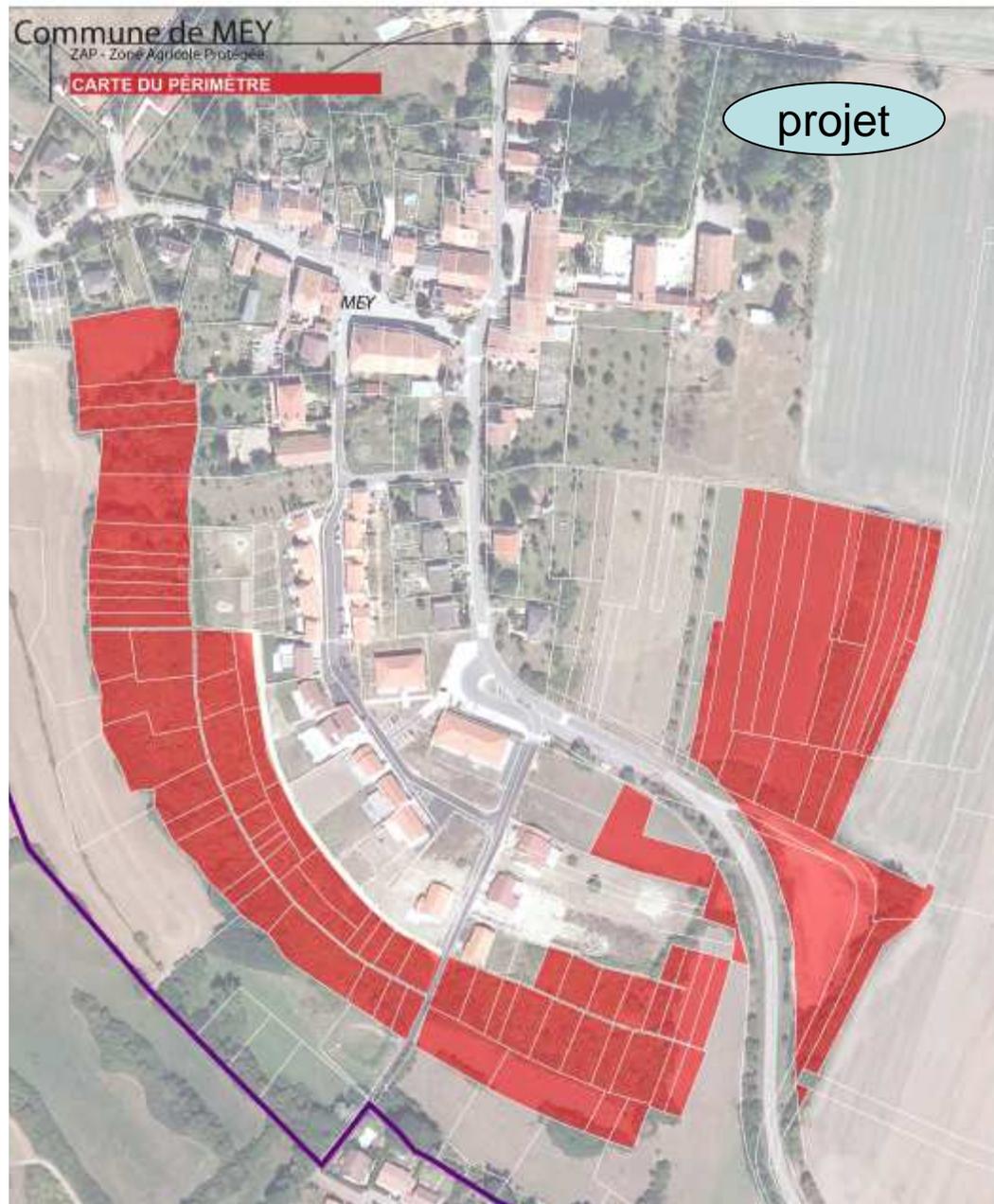
La modification de l'orientation d'aménagement apporte une garantie de préservation des espaces naturels de la commune. En effet, elle boucle la ceinture verte, que la commune a mise en œuvre, afin de ne pas étendre l'urbanisation et de conserver à Mey son statut de village.

Les deux cartes suivantes permettent de visualiser la ceinture verte.

Cette ceinture verte est renforcée par la création de la Zone Agricole Protégée (ZAP).

Cette création de ZAP souligne la volonté de Mey de protéger son tissu urbain par une ceinture verte qui joue un rôle environnemental majeur (préservation de la biodiversité, corridor trame verte identifiée par Metz Métropole, protection contre le bruit) et vise à conserver son patrimoine culturel et identitaire.





L'orientation des maisons dans le projet serait également cohérent par rapport à l'orientation des bâtiments voisins et au reste du village en formant un parallélisme notamment avec l'extension du village.

Enfin, pour conserver l'aspect de la zone concernée, les observations de l'architecte des bâtiments de France seront appliquées.

Ce projet s'intègre harmonieusement au milieu environnant.

Le dossier complet de modification du PLU sera mis à votre disposition en mairie du **15 mai au 15 juin 2014** aux heures d'ouverture habituelles (lundi 10/12h; mercredi et vendredi 17/19h).

Un registre sera mis à votre disposition afin d'y recueillir vos observations.

Vous pourrez également communiquer vos observations sur

[commune.mey@wanadoo.fr](mailto:commune.mey@wanadoo.fr).

## *Hommage à Madame Hammen*

*Madame Hammen, figure emblématique de notre joli village de Mey où, disait-elle, il fait bon vivre, nous a quittés le 17 avril dernier.*



*Alors que le printemps est de retour et que nos belles fleurs de Lorraine commencent à poindre, nous l'imaginons notre magnifique et merveilleuse ambassadrice, frêle mais robuste, heureuse de voir la nature renaître, arpentant sereinement de bon matin son parc «petit coin de paradis».*

*Elle contribuait, malgré son grand âge, à en garder l'âme en veillant à toutes les variétés qu'elle et son défunt mari chérissaient tant et aimaient à nous faire découvrir, tâches de couleurs aux parfums délicats qui mettaient tous nos sens en éveil.*

*Comme tous les ans, l'AssosMey, qu'elle mettait un point d'honneur à soutenir par son adhésion, organisera le traditionnel Marché aux Fleurs. Mais cette année, Il manquera à chacun d'entre nous la présence de la plus belle et la plus délicate des fleurs...*

*De bon matin accompagnée d'un de ses trois enfants, toujours élégamment vêtue et chapeauté, elle découvrait les présentoirs, guillerette, trainant le petit charriot dans lequel elle avait hâte d'entasser précieusement les quelques annuelles devant lesquelles elle s'extasiait.*

*Après avoir pris soin, de sa voix douce et chantante, de se soucier du bien être de chacun et de nous faire partager son amour inconditionnel pour son Château Espagne dont elle savait si bien nous parler lors des Journées du Patrimoine et du village qu'elle aimait tant, elle se pressait alors de se mettre à l'ouvrage en plantant ses fleurs dont elle prendrait soin toute la saison estivale, avec passion.*

*Madame Hammen, vous resterez toujours dans nos cœurs notre plus jolie fleur, l'ambassadrice de la douceur, de la simplicité, de la générosité et de la joie de vivre.*

*Merci pour tout ce vous nous avez apporté et fait partager.*

*Vos enfants et petits enfants perdent une maman, une grand-mère et nous, les habitants de Mey, perdons une grande dame.*